

Le Premier ministre Evans Paul a procédé, officiellement le vendredi 23 janvier, à l'installation des 9 nouveaux membres du Conseil électoral provisoire (CEP), au siège de l'institution à Pétion-Ville. Le chef du gouvernement assure que le choix des membres a été fait de manière indépendante.

Selon lui, les organisations de la société civile ont, de manière indépendante, délégué des citoyens comme des personnalités honorables, pour les représenter dans le processus. Ainsi, il invite la population à continuer à leur faire confiance.

De plus, le Premier ministre a indiqué que « cette installation est un nouveau pas qui a été fait sur le chemin de la démocratie. Pas de démocratie sans des élections, pas d'élections sans principe », affirme t-il.

Le chef du gouvernement a fait remarquer que « ce jour symbolise la grandeur et la générosité politique. L'engagement des compatriotes qui ont combattu et qui ont demandé un conseil électoral dans l'esprit de l'article 289 de la constitution ».

Evans Paul félicite par ailleurs le choix de l'ensemble des 3 pouvoirs qui ont décidé de ne pas s'impliquer dans le conseil électoral.

Il rappelle que seule l'implication de tous peut conduire à de bonnes élections dans le pays. M. Paul donne la garantie que le gouvernement ne se mêlera pas du processus électoral, sauf pour mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la disposition du CEP pour qu'il puisse organiser les élections.

Le directeur exécutif du CEP, Me Moseler Georges, a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, tout en les conseillant de respecter les normes régissant le processus électoral.

« Nous devons être solidaires avec la loi comme boussole », a-t-il déclaré.

Parlant au nom des conseillers électoraux, Mme Yolette Mengual a de son côté promis de travailler avec tout le monde pour permettre au peuple haïtien de bien choisir ses dirigeants.

« Nous prenons l'engagement de contribuer à organiser des élections honnêtes, démocratiques et inclusives. Nous respecterons la vérité des urnes », ajoute t-elle.

La cérémonie d'investiture s'est déroulée, notamment en présence du ministre de la Justice, Pierre Richard Casimir, du président du Sénat par intérim, Andrice Riché, des ambassadeurs des Etats-Unis, du Canada et de la France, des représentants de partis politique et de la société civile, a constaté HPN.

A noter qu'une cérémonie de prestation de serment s'est déroulée au préalable à la cour de cassation.